

## **CONVOCAATION :**

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 31 mai 2024 à 20h**.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I - Procès-verbal**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2024.

### **II - Délibérations**

- Avenant à la convention d'adhésion au service commun « Gestion du Personnel Scolaire »
- Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Avant-projet définitif
- Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Lancement de l'appel d'offres
- Dispositif « Argent de poche » - été 2024
- Budget annexe « Caisse des Écoles » - Vote du Compte de Gestion 2024
- Salle des fêtes – Conditions de gratuité pour les associations extérieures et CIAS
- Guinguette des associations : demande de branchement provisoire
- Marché d'assurance « responsabilités et risques annexes » / lot 2 (SMACL) : Avenant d'ajustement contractuel
- Subventions 2024 aux associations

### **III – Compte rendu de réunion(s)**

### **IV – Délégation**

Droit de préemption.

### **V – Questions diverses**

- Projet de déplacement du bureau de vote 2 à compter de 2025
- Données financières de la Commune
- Recrutement d'un agent « espaces verts »

### **VI - Tour de table**



le 23 mai 2024  
le maire, Jérôme BILLEROT

## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 23 mai 2024

**Présents** : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

**Excusés représentés** : DECARSIN Mélanie (*ayant donné pouvoir à BURON Lionel*) ; GAUTIER Patrick (*ayant donné pouvoir CHAUVET Lucette*), PAPET Didier (*ayant donné pouvoir à PAPET Marie-Claude*).

**Excusée** : NERAULT Alizée

**Secrétaire** : PAPET Marie-Claude

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 14
- Quorum atteint

## **I - Procès-verbal**

Le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2024 est arrêté et validé à l'unanimité.

## **II – Délibérations**

### **2024-05-01 - Avenant à la convention d'adhésion au service commun « Gestion du Personnel Scolaire »**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de valider ou non l'avenant n°01 à la convention d'adhésion au service commun « Gestion du Personnel Scolaire ».

Celui-ci est lié à la réorganisation des temps de travail des agents dans le cadre de l'annualisation mais également du fait des évolutions des effectifs scolaires sur l'année 2023-2024.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas valider l'avenant en l'état pour les motifs suivants :

- souhait de mention du binôme avec l'élu référent ;
- évolution éventuelle de l'ETP si fermeture d'une classe.

### **2024-05-02 – Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Avant-projet définitif**

Monsieur le Maire rappelle les réunions précédentes et le souhait de créer une liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) comprenant l'aménagement du Gros Buisson.

Monsieur le Maire rappelle les aides sollicitées et les notifications reçues ;

Monsieur le Maire présente la proposition d'avant-projet du maître d'œuvre, l'agence URBA 37.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider l'avant-projet tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents liés à cet avant-projet définitif.

### **2024-05-03 – Liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et aménagement du Gros Buisson : Lancement de l'appel d'offres**

Vu le souhait de création d'une liaison douce le long de la RD 121 (rue de Béchereau) et d'aménagement du Gros Buisson ;

Vu l'estimation prévisionnelle de l'avant-projet définitif ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'appliquer la procédure de marché de travaux dite « adaptée » ;
- de valider les documents contractuels liés à l'appel d'offres : règlement de consultation, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières, bordereau des prix unitaires, détail quantitatif et estimatif, acte d'engagement et avis de publicité (en annexe) ;
- de lancer la procédure d'appel d'offres ;
- de valider la publicité comme suit :
  - Procédure de passation : Procédure adaptée
  - Maître d'ouvrage : COMMUNE D'EXIREUIL
  - Maître d'œuvre : AGENCE URBA 37
  - Lieu d'exécution : RUE DE BECHEREAU
  - Nombre de lot : 1
  - Lot – VOIRIE, RESEAUX, DIVERS
  - 2 tranches :
    - Une tranche ferme
    - Une tranche optionnelle 1
  - Délai d'exécution des travaux :
    - Tranche ferme : 6 semaines
    - Tranche optionnelle 1 : 1 semaine
  - Début des travaux : 9 septembre 2024
  - Critères d'attribution :
    - valeur technique des prestations appréciée au vu du mémoire technique : 40% ;
    - prix des prestations : 60 %.

- Date limite de réception des offres : 5 juillet 2024 à 11h sur la plateforme, sous forme dématérialisée.
- Renseignements : Les demandes de renseignement devront être adressées par mail au Maître d'œuvre, Agence Urba 37 à l'adresse suivante : [etudes.agenceurba37@gmail.com](mailto:etudes.agenceurba37@gmail.com)
- Délai pendant lequel le soumissionnaire est engagé par son offre – 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- d'arrêter le mode de publicité (avis d'appel à la concurrence) :
  - par publication sur le site Internet des marchés publics et numériques ([www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)) + rubrique des annonces légales d'un journal local (La Nouvelle République) ;
  - par mention sur le site Internet.

#### **2024-05-04 - Dispositif « Argent de poche » - été 2024**

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 17 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées. Pour permettre aux jeunes de la commune :

- de trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares
- de découvrir la commune
- de découvrir le travail en équipe
- de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Chaque mission aurait une durée d'1/2 journée (3h dont 30 minutes de pose) moyennant une gratification de 15€. La mission se déroulerait le matin (9h/12h) ou l'après-midi (13h30 / 16h30).

L'encadrement des jeunes serait assuré par le personnel communal.

Un contrat d'engagement serait signé entre le jeune et la collectivité.

Vu le succès du dispositif de l'été dernier et après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la mise en place du dispositif « argent de poche » lors des vacances scolaires d'été 2024 ;
- de valider 50 demi-journées maximum ;
- de valider la gratification à 15€ par ½ journée ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024.

#### **2024-05-05 - Budget annexe « Caisse des Écoles » - Vote du Compte de Gestion 2024**

Comme suite à la délibération 2024-03-03 validant l'arrêt de la Caisse des Écoles et la clôture du budget annexe, il est demandé de voter le Compte de Gestion 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PAPET Marie-Claude qui rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 (non voté car aucune écriture) et les décisions modificatives (néant) qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2024 (date de dissolution de ce budget annexe), y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 de la Caisse

des Ecoles ;

- de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **2024-05-06 - Salle des fêtes – Conditions de gratuité pour les associations extérieures et le CIAS**

Vu les débats lors de précédentes réunions et la nécessité de réglementer les conditions de gratuité de la salle des fêtes pour les associations extérieures afin d'éviter de délibérer ponctuellement à chaque demande ;

Vu les réunions de concertation réalisées par un groupe d'élus ;

Vu les propositions et les débats ;

Le conseil municipal décide, à 15 voix « pour » et 2 « abstention » (VIVIER Sylvie, PROUST Isabelle), d'appliquer les règles suivantes :

- Associations extérieures (siège social hors de la Commune) :
  - Pas de gratuité pendant les week-ends et jours fériés.
  - Limitation à 1 réservation gratuite par an (du lundi au vendredi).
  - Refus d'office si utilisation à but lucratif (droit d'entrée).
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :
  - Limitation à 4 utilisations en semaine par an.

### **2024-05-07 - Guinguette des associations : demande de branchement provisoire**

Au regard de l'organisation de la guinguette des associations le 6 juillet 2024 ;

Au regard de l'emplacement sélectionné pour cette manifestation (place Charles de Gaulle) et du besoin d'électricité, il s'avère nécessaire d'installer un compteur électrique provisoire ;

Après échange avec le fournisseur d'électricité Séolis, cette prestation est possible pour un coût d'environ 271,20€ TTC d'installation + location du coffret + consommation ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la prise en charge financière de ce branchement provisoire.

*Hors délibération : Quelques élus déplorent le manque de communication des chiffres sur le projet de la guinguette des associations car même si la fréquentation n'est pas connue, il devrait y avoir un budget prévisionnel (estimation des dépenses et des recettes).*

### **2024-05-08 - Marché d'assurance « responsabilités et risques annexes » / lot 2 (SMACL) : Avenant d'ajustement contractuel**

Au regard de notre sinistralité et de l'évolution des conditions, la SMACL vient de dénoncer le contrat actuel validé en réunion de conseil municipal en date du 26 novembre 2021.

Si la Commune souhaite maintenir son contrat avec la SMACL, les élus doivent accepter l'application d'une franchise d'un montant de 500€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, sans quoi notre contrat sera résilié.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant d'ajustement contractuel tel qu'annexé à la présente délibération.

### **2024-05-09 - Subventions 2024 aux associations**

L'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». En conséquence, un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association. Les conseillers intéressés n'ont donc pas participé au vote.

Le 22 mai 2024, la commission des finances a étudié individuellement les demandes reçues. Madame Marie-Claude PAPET relate donc les propositions de cette commission.

Après débat, les membres du conseil municipal :

- valident les attributions suivantes :

Organismes	Subvention	Vote
ACCA d'EXIREUIL	150,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
ADMR du St Maixentais	200,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
AFM (Téléthon)	300,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Amis de l'hôpital	150,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
APE Exireuil	500,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Association des conciliateurs de justice	100,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Association ELA	150,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Association Sportive du Collège Denfert Rochereau	175,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Banque alimentaire	500,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
COSEME	2 500,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Handball Mothais	300,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Hôpital enfants CHU Poitiers	100,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17
L'Orientale Express'	100,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Maison familiale rurale (Mauléon)	50,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Saint Maixent Gym	850,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Secours catholique St Maixent	100,00 €	Nombre de votants : 13 + 3 pouvoirs = 16 Maryvonne BELLECULLE ne participant pas au débat 16 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
Secours populaire	100,00 €	Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs = 17 17 voix "pour" 0 voix "contre" 0 "abstention"
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>6 325,00 €</b>	

### III – Compte rendu de réunions

**Festival Traverse !** : Le spectacle aura lieu sur la place Charles de Gaulle le 20 juillet prochain. Des bénévoles seront nécessaires afin de mettre en place la scène et autres équipements. Il faudra prévoir le repas de midi et le pot qui sera offert dans la soirée. Un food-truck sera présent pour les personnes qui souhaiteraient dîner entre les deux spectacles.

**Coordinateur Défense (Vincent GAUDET)** : Il est soulevé un gros problème de logement pour les 250 familles concernées par des mutations. Il est également de plus en plus envisagé la création d'une crèche pour les enfants dont les parents sont en horaires atypiques à l'ENSOA (6h / 22h). Un budget d'environ 800 millions d'euros est destiné à l'école militaire. Des formations sont spécialement dédiées aux réservistes.

**S.M.C. (Maryvonne BELLÉCULLÉE)** : Vote du budget ; construction de 8 logements à la gendarmerie avec un avenant à + 540 000€ ; loyer annuel pour ces 8 logements : 97 348€.

**Communauté de Communes - Eau (Alain ECALE)** : Vote du budget primitif 2024 (8 millions d'euros) ; beaucoup de travaux liés à la nouvelle usine avec des normes de plus en plus drastiques.

#### **IV – Délégation**

Droit de préemption : Monsieur le Maire énumère l'unique demande depuis la dernière réunion de conseil.

Nombre de demandes reçues : 1 (n°06/2024)

Nombre de décisions de ne pas préempter : 1

#### **V – Questions diverses**

- **Projet de déplacement du bureau de vote 2 à compter de 2025** : Monsieur le Maire propose aux élus une modification de l'emplacement du bureau de vote n°2, actuellement situé à la salle des fêtes. Pour des questions d'organisation et de praticité, il est proposé la salle du RAM (ancienne salle du conseil municipal). Les bureaux de vote seraient ainsi regroupés au sein du bourg. Après débat et malgré deux élus réticents, les élus valident, à la majorité, le projet et la demande de modification auprès des services de la Préfecture.

- **Données financières de la Commune** : Madame Marie-Claude PAPET, adjointe aux finances, présente quelques données issues du document de valorisation financière et fiscale 2023 (comparatifs et évolutions des chiffres des sections de fonctionnement et d'investissement, autofinancement brut et net, opérations d'investissement, évolution des éléments du bilan, endettement, évolution de la DGF...).

Madame Anne-Sophie MANIAGO souhaiterait, pour l'année prochaine, que ces chiffres soient présentés par le conseiller aux décideurs locaux, actuellement Monsieur Bertrand SAIGNE.

- **Recrutement d'un agent « espaces verts »** : Les entretiens se sont déroulés jeudi dernier. Sur les cinq personnes convoquées, trois se sont présentées. Les candidats reçus avaient des profils différents et très intéressants. La commission a opté pour une personne, déjà en poste sur une autre commune du Département et pour laquelle il faut prévoir maximum 3 mois avant son intégration par voie de mutation. Les élus valident le choix de la commission. Monsieur le Maire se charge de contacter la commune d'origine afin de négocier une mutation de l'agent au 1<sup>er</sup> août.

#### **Tour de table :**

**Éclairage public** : Au 1<sup>er</sup> juin, il est habituellement prévu la coupure de l'éclairage public. Cette année, comme des travaux sont en cours avec le changement des lampes en LED, la coupure sera légèrement repoussée car il est souhaité attendre la fin du chantier et surtout le contrôle de bon fonctionnement des nouveaux équipements.

**Poste d'accueil à la mairie** : Une personne a été reçue par Monsieur le Maire mais le curriculum vitae de cette candidate est atypique. La particularité première est qu'elle ne sera pas entièrement disponible sur le dernier semestre avec une période d'absence inconnue. Il est considéré difficile de former une personne qui devra s'absenter plus ou moins longtemps par la suite. Il est proposé de patienter pour le moment.

**Recensement des poissons au niveau du barrage de la Touche Poupard** : Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'un arrêté Préfectoral d'autorisation de pêches scientifiques exceptionnelles à des fins d'échantillonnage d'espèces de poissons par pêche au filet. Il y est indiqué que l'utilisation de filets entraîne la mortalité de la quasi-totalité des individus capturés. Les élus présents s'étonnent d'une telle pratique qu'ils regrettent fortement.

**Les Grands Ajoncs** : Les passages piétons situés au lieudit « Les Grands Ajoncs » sont très effacés et cela devient dangereux. Il est demandé de repeindre les bandes existantes. A voir si ces travaux sont à faire par le Conseil Départemental (car sur la bande de roulement) ou par nos agents.

**Défibrillateurs** : Après questionnement, Monsieur le Maire confirme que les défibrillateurs présents sur la Commune (vestiaire du foot, salle traiteur de la salle des fêtes et place de la mairie) sont régulièrement contrôlés et maintenus en bon état de fonctionnement (changement régulier des batteries et électrodes).

**Écho du Puits** : L'association de chasse regrette de ne pas avoir eu un encart dédié suite à son absence dans le bulletin annuel.

L'élu responsable de la commission regrette, lui, quelques retards dans la distribution malgré un travail bien en amont.

**École** : Réalisation d'un exercice PPMS. Il a été constaté la nécessité de mettre en place une alarme anti-intrusion (visuelle). Les enseignantes ont regagné leur classe et sont contentes des travaux. La fête de l'école est prévue le 28 juin sur le stade.

**Repas des aînés** : Le seul traiteur disponible est « Le Marmiton ». Reste à choisir le menu et prévoir la prise en charge ou non de la vaisselle.

**Espaces verts** : Il a été constaté que lors des travaux de tonte, des tas d'herbe tombent sur la route. Il est demandé, dans la mesure du possible, un travail plus soigné même s'il est convenu que la météo de ces dernières semaines a rendu la tâche plus difficile. Il est regretté également la priorisation des tâches car certaines campagnes sont faites au détriment de quartiers urbanisés. Le problème est que nous n'avons plus, temporairement, que deux agents et chaque administré considère son quartier de vie comme prioritaire. Il y a forcément des mécontents. Il est demandé d'entretenir le nouveau lotissement du Champ des Blés plus régulièrement.

**Proposition de lotissement en béguinage** : Un commercial a démarché par mail pour proposer un habitat inclusif pour les seniors au niveau du lotissement du Champ des Blés. Monsieur le Maire émet de grandes réserves sur ce type d'habitat au regard d'un reportage passé récemment à la télévision et parlant du projet déjà réalisé sur Saint-Maixent-l'École, commune voisine, et qui peine à fonctionner pour le moment.

**Impayés** : L'élue en charge des finances relate la situation des impayés à ce jour, à savoir, 167,66€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et 354,15€ sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023. Pour 2024, 434,60€ pour janvier (9 saisies CAF en cours), 242,65€ pour février, 1 292,35€ pour mars et 2 824,80€ pour avril. L'élue informe qu'il y a un décalage entre la date de facturation et la date à laquelle la saisie sur salaire ou aides CAF est possible (environ 4 mois). Pour exemple, les factures de février seront autorisées à la saisie à partir de juin.

**Travaux des adjoints techniques** : Beaucoup de travaux de tonte malgré les caprices de la météo ; déménagement des classes et petits travaux divers.

Comme suite au départ d'un agent et dans l'attente du nouveau recrutement, la collectivité va se retrouver avec un agent en moins. Il faudra donc être compréhensif pendant cette période avec un retour à la normale vers septembre.

Pour les travaux sur les espaces verts, le CAT a été sollicité mais trop tard. Si des tâches doivent être déléguées, il faut les contractualiser dès l'hiver.

L'achat d'un robot de tonte pour le stade est toujours une éventualité.

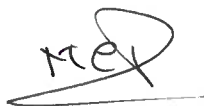
**Fées créatives** : L'activité mosaïque s'arrête ce jour avec le départ de 20 adhérentes.

**Congrès des Maires** : Le 20 juin à Noron avec pour thème le statut de l' élu.

**Prochain conseil** : Vendredi 12 juillet à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures et trente minutes.

Le secrétaire



le maire



